

LE PROCÈS DES FLEURS DU MAL (1857)

vu par

La Revue des Procès contemporains (1885)

L'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux demandait, voici quelque temps déjà, des détails sur le procès des *Fleurs du Mal* et n'obtenait que des renseignements incomplets. J'ai la bonne fortune de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs toutes les pièces du débat, non reproduites jusqu'ici, restées introuvables, et désirées cependant, comme en témoigne la note du « Chercheur », par le groupe, chaque jour accru, des admirateurs de Baudelaire.

Le 20 août 1857, Charles Baudelaire était traduit devant la sixième chambre correctionnelle présidée par M. Dupaty, sous la double prévention d'offense à la morale publique et d'offense à la morale religieuse. MM. De Broise et Poulet-Malassis, imprimeurs-éditeurs des *Fleurs du Mal*¹ étaient prévenus du même délit.

Baudelaire avait alors 36 ans.

Il avait publié quatre volumes, le *Salon de 1845*, celui de 1846, la traduction des *Histoires extraordinaires* de Poe, et celle des *Nouvelles histoires*. Ses poésies et ses articles paraissaient dans tous les recueils littéraires et venaient de pénétrer dans le sanctuaire de la *Revue des Deux-Mondes*. Inconnu du public et devant le rester, il possédait la gloire d'être estimé par ses pairs à sa haute et juste valeur. Les *Fleurs du Mal* furent accueillies par la critique comme un volume de maître et avec un respect que marque le mieux cette phrase d'Ed. Thierry, le feuilletonniste du *Moniteur Universel* : « *Je cherchais à louer Baudelaire ; comment le louerais-je mieux ? Je laisse son livre et son talent sous l'austère caution du Dante.* »

Aussi le procès qui fut intenté au poète, la condamnation surtout dont il fut frappé, provoquèrent chez lui un sentiment de profonde stupéfaction. Celui à qui Gustave Flaubert écrivait : « *Vous chantez la chair sans l'aimer, d'une façon triste et détachée* », se voyait assimilé aux auteurs du genre qu'il haïssait le plus, le badinage grivois. Celui dont les vers ont l'austérité de l'airain, la gravité de l'orgue et le calme imposant des cariatides, ne put comprendre comment son œuvre était qualifiée d'obscène et de légère. Baudelaire n'en revenait pas et crut toute sa vie à un malentendu. En sortant de l'audience, son ami Asselineau lui dit :

– *Vous vous attendiez à être acquitté ?*

– *Acquitté, répondit-il, j'attendais que l'on me fit réparation d'honneur.*

Cependant il ne fit appel de sa condamnation ni devant la justice, ni devant le public. Asselineau raconte qu'à la troisième édition des *Fleurs du Mal* le poète voulut écrire une préface de justification pour son livre. Il se borna à en composer une esquisse qui ne fut jamais publiée et dont voici la péroraison :

« *Ce livre restera sur toute votre vie comme une tache, me prédisait, dès le commencement, un de mes amis. En effet, toutes mes mésaventures lui ont jusqu'à présent donné raison. Mais j'ai un de ces heureux caractères qui tirent une jouissance de la haine et qui se glorifient dans le mépris. Mon goût diabolique passionné de la bêtise me fait trouver des plaisirs particuliers dans les travestissements de la calomnie. Chaste comme le papier, sobre comme l'eau, porté à la dévotion comme une communiant, inoffensif comme une victime, il ne me déplairait pas de passer pour un débauché, un ivrogne, un impie et un assassin.* »

¹ J'ai sous les yeux le volume poursuivi. C'est un volume in-8 : de 152 pages, imprimé à Alençon et publié à Paris par Poulet-Malassis et de Broise libraires-éditeurs, 4, rue de Buci (1857) ; le titre est en rouge. L'exemplaire porte, au crayon, la dédicace suivante : A Raymond Brucker, témoignage d'amitié, Charles Baudelaire.

Le Procès des *Fleurs du mal*

Baudelaire eut raison de ne pas publier d'apologie, même à ce point hautaine. Son livre seul annulait en fait toutes les condamnations et justifiait l'orgueil de son silence, Les beautés uniques de son œuvre excusent même l'outrage de ses boutades.

– *Pourquoi faites-vous des vers*, lui demandait celui qui devint depuis le plus spirituel de nos journalistes, Aurélien Scholl, – et Baudelaire, de sa voix de pôle nord, avec un regard d'oiseau de nuit : « *Pour pouvoir en lire.* »

Baudelaire se présenta devant la justice, assisté de M^e Chaix d'Est-Ange fils et précédé par un mémoire aux juges dans lequel il avait réuni les articles de MM. Édouard Thierry, Dulamon, J. Barbey d'Aureville et Charles Asselineau². Il avait joint au mémoire cette apostille signée de ses initiales :

« *Les quatre articles suivants, qui représentent la pensée de quatre esprits délicats et sévères, n'ont pas été composés en vue de servir de plaidoirie. Personne, non plus que moi, ne pouvait supposer qu'un livre empreint d'une spiritualité aussi ardente, aussi éclatante que les Fleurs du Mal, dut être l'objet d'une poursuite ou plutôt l'occasion d'un malentendu.*

Deux de ces morceaux ont été imprimés ; les deux derniers n'ont pas pu paraître. Je laisse maintenant parler pour moi M.M. Édouard Thierry, Frédéric Dulamon, J. B. d'Aurévilly et Charles Asselineau ».

C. B.

À côté de Baudelaire, M. Poulet-Malassis (M. de Broise faisant défaut) s'asseyait sur les bancs correctionnels, plus à l'aise que le poulet qui, sur la couverture symbolique de ses volumes, tentait un équilibre instable³. M^e Langon assistait M. Poulet-Malassis.

Avant l'audience, Baudelaire s'était rendu dans le cabinet de M. le substitut Pinard et il lui exprimait, avec une bonne foi complète, sa stupéfaction, exposant candidement une théorie artistique, que M. Pinard ne pouvait partager. Du moins « *l'organe du ministère public* » fut-il convaincu de la sincérité absolue de celui dont il allait demander la condamnation, et le sentiment qu'il eut de la loyauté littéraire du « prévenu », explique le ton, modéré pour l'époque, de son réquisitoire.

RÉQUISITOIRE DE M. PINARD

Poursuivre un livre pour offense à la morale publique est toujours chose délicate. Si la poursuite n'aboutit pas, on fait à l'auteur un succès, presque un piédestal ; il triomphe, et on a assumé, vis-à-vis de lui, l'apparence de la persécution.

J'ajoute que, dans l'affaire actuelle, l'auteur arrive devant vous, protégé par des écrivains de valeur, des critiques sérieux dont le témoignage complique encore la tâche du ministère public.

Et cependant, messieurs, je n'hésite pas à la remplir. Ce n'est pas l'homme que nous avons à juger, c'est son œuvre, ce n'est pas le résultat de la poursuite qui me préoccupe, c'est uniquement la question de savoir si elle est fondée.

Charles Baudelaire n'appartient pas à une école. Il ne relève que de lui-même. Son principe, sa théorie, c'est de tout peindre, de tout mettre à nu. Il fouillera la nature humaine dans ses replis les plus intimes ; il aura, pour la rendre, des tons vigoureux et saisissants ; il l'exagérera surtout dans ses côtés hideux ; il la grossira outre mesure, afin de créer l'impression, la sensation. Il fait ainsi, peut-il dire, la contre-partie du classique, du convenu, qui est singulièrement monotone et qui n'obéit qu'à des règles artificielles .

Le juge n'est point un critique littéraire, appelé à se prononcer sur des modes opposés d'apprécier l'art et de le rendre. Il n'est point le juge des écoles, mais le législateur l'a investi d'une

² On retrouvera ses articles dans l'édition définitive des œuvres complètes de Baudelaire publiée par Calmann-Lévy.

³ Le volume incriminé ne contenait point le *poulet mal assis* qui devait constituer, avec un calembour, les armes parlantes de l'éditeur. L'écusson tiré en rouge comme le titre représentait un caducée flanqué de deux cornes d'abondance, le tout supporté par deux mains avec, en exergue, la devise : *Concordiae fructus*.

Le Procès des *Fleurs du mal*

mission définie : le législateur a inscrit dans nos codes le délit d'offense à la morale publique, il a puni ce délit de certaines peines, il a donné au pouvoir judiciaire une autorité discrétionnaire pour reconnaître si cette morale est offensée, si la limite a été franchie. Le juge est une sentinelle qui ne doit pas laisser passer la frontière. Voilà sa mission.

Ici, dans le procès actuel, le ministère public devait-il donner l'éveil ? Voilà le procès. Pour le résoudre, citons dans ce recueil de pièces détachées celles que nous ne pouvons laisser passer sans protester.

Je lis, à la page 53, la pièce 20, intitulée *Les Bijoux*, et j'y signale trois strophes qui, pour le critique le plus indulgent, constituent la peinture lascive, offensant la morale publique :

*Et ses bras et sa jambe et sa cuisse et ses reins
Polis comme de l'huile, onduleux comme un cygne,
Passaient devant mes yeux clairvoyants et sereins.
Et son ventre et ses seins, ces grappes de ma vigne,*

*S'avançaient plus câlins que les anges du mal,
Pour troubler le repos où mon âme était mise.
Et pour la déranger du rocher de cristal
Où, calme et solitaire, elle s'était assise.*

*Je croyais voir assis, par un nouveau dessin,
Les hanches de l'antiope au buste d'un imberbe
Tant sa taille faisait ressortir son bassin.
Sur ce teint fauve et brun, le fard était superbe.*

à la page 73, dans la pièce 30, intitulée *Le Léthé*, je vous signale cette strophe finale :

*Je sucerais, pour noyer ma rancœur,
Le népenthès et la bonne ciguë
Aux bouts charmants de cette gorge aiguë,
Qui n'a jamais emprisonné de cœur.*

Dans la pièce 39, *À Celle qui est trop gaie*, à la page 92, que pensez-vous de ces trois strophes, où l'amant dit à sa maîtresse :

*Ainsi je voudrais une nuit,
Quand l'heure des voluptés sonne,
Sur les trésors de ta personne,
Comme un lâche ramper sans bruit,*

*Pour châtier ta chair joyeuse,
Pour meurtrir ton sein pardonné,
Et faire à ton flanc étonné
Une blessure large et creuse.*

*Et, vertigineuse douceur,
À travers ces lèvres nouvelles
Plus éclatantes et plus belles,
T'infuser mon venin, ma sœur !*

Le Procès des *Fleurs du mal*

De la page 187 à la page 197, les deux pièces 80 et 81 intitulées : *Lesbos* et *Les Femmes damnées* sont à lire tout entières. Vous y trouverez dans leurs détails les plus intimes les mœurs des tribades.

À la page 206, la pièce 87, intitulée *Les Métamorphoses du Vampire*, débute par ces vers :

*La femme cependant, de sa bouche de fraise,
En se tordant ainsi qu'un serpent sur la braise
Et, pétrissant ses seins sur le fer de son busc,
Laissait couler ces mots tout imprégnés de musc :*
« Moi, j'ai la lèvre humide et je sais la science
De perdre au fond d'un lit l'antique conscience.
Je sèche tous les pleurs sur mes seins triomphants
Et fais rire les vieux du rire des enfants.
Je remplace, pour qui me voit nue et sans voile,
La lune, le soleil, le ciel et les étoiles !
Je suis, mon cher savant, si docte aux voluptés,
Lorsque j'étouffe un homme en mes bras veloutés,
Ou lorsque j'abandonne aux morsures mon buste,
Timide et libertine, et fragile et robuste,
Que sur ces matelas, qui se pâment d'émoi,
Les anges impuissants se damneraient pour moi. »

Sans doute, Baudelaire dira qu'à la strophe suivante il a fait la contre-partie en écrivant ces autres vers :

*Quand elle eut de mes os sucé toute la moelle,
Et que languissamment je me tournai vers elle
Pour lui rendre un baiser d'amour, je ne vis plus
Qu'une outre aux flancs gluants, toute pleine de pus.*

De bonne foi, croyez-vous qu'on puisse tout dire, tout peindre, tout mettre à nu, pourvu qu'on parle ensuite du dégoût né de la débauche et qu'on décrive les maladies qui la punissent ?

Messieurs, je crois avoir cité assez de passages pour affirmer qu'il y a eu offense à la morale publique. Ou le sens de la pudeur n'existe pas, ou la limite qu' elle impose a été audacieusement franchie.

La morale religieuse n'est pas plus respectée que la morale publique. Je signalerai sur ce second point : *Le Reniement de saint Pierre*, pièce 90, à la page 217 ; – *Abel et Caïn*, pièce 91, à la pièce 219 ; – *Les Litanies de Satan*, pièce 92, à la page 222 ; – *Le Vin de l'Assassin*, pièce 95, à la page 235.

Prendre parti pour le reniement contre Jésus, pour Caïn contre Abel, invoquer Satan à l'encontre des Saints, faire dire à l'assassin : Je m'en moque comme de Dieu, du Diable ou de la Sainte-Table, n'est-ce pas accumuler des débauches de langage qui justifient l'ordonnance du juge d'instruction ?

Oui : il a dû renvoyer Baudelaire devant les juges correctionnels pour offense à cette grande morale chrétienne qui est en réalité la seule base solide de nos mœurs publiques.

Pour justifier ce renvoi, pour amener ce débat public entre la prévention et la défense, les présomptions suffisaient et les présomptions y étaient. Mais, après les explications contradictoires de l'audience, avez-vous la certitude nécessaire pour condamner sur le second chef ? Vous apprécierez si Baudelaire, cet esprit tourmenté, qui a voulu faire de l'étrange plutôt que du blasphème, a eu conscience de cette offense-là.

Le Procès des *Fleurs du mal*

L'offense à la morale publique, voilà celle que je trouve invinciblement démontrée, et je tiens, sur ce point, à répondre à toutes les objections.

La première objection qu'on me fera sera celle-ci : Le livre est triste ; le nom seul dit que l'auteur a voulu dépeindre le mal et ses trompeuses caresses, pour en préserver. Ne s'appelle-t-il pas *les Fleurs du Mal* ? Dès lors, voyez-y un enseignement au lieu d'y voir une offense.

Un enseignement ! Ce mot-là est bientôt dit. Mais, ici, il n'est pas la vérité. Croit-on que certaines fleurs au parfum vertigineux soient bonnes à respirer ? Le poison qu'elles apportent n'éloigne pas d'elles ; il monte à la tête, il grise les nerfs, il donne le trouble, le vertige, et il peut tuer aussi.

Je peins le mal avec ses enivremments, mais aussi avec ses misères et ses hontes, direz-vous ! Soit ; mais tous ces nombreux lecteurs pour lesquels vous écrivez, car vous tirez à plusieurs milliers d'exemplaires et vous vendez à bas prix, ces lecteurs multiples, de tout rang, de tout âge, de toute condition, prendront-ils l'antidote dont vous parlez avec tant de complaisance ? Même chez vos lecteurs instruits, chez vos hommes faits, croyez-vous qu'il y ait beaucoup de froids calculateurs pesant le pour et le contre, mettant le contre-poids à côté du poids, ayant la tête, l'imagination, les sens parfaitement équilibrés ! L'homme n'en veut pas convenir, il a trop d'orgueil pour cela. Mais la vérité la voici : l'homme est toujours plus ou moins infirme, plus ou moins faible, plus au moins malade, portant d'autant plus le poids de sa chute originelle, qu'il veut en douter ou la nier. Si telle est sa nature intime tant qu'elle n'est pas relevée par de mâles efforts et une forte discipline, qui ne sait combien il prendra facilement le goût des frivolités lascives, sans se préoccuper de l'enseignement que l'auteur veut y placer.

Pour tous ceux qui ne sont encore ni appauvris ni blasés, il y a toujours des impressions malsaines à recueillir dans de semblables tableaux. Quelles que soient les conséquences du désordre, si édifiés que soient à cet égard certains lecteurs, ils rechercheront surtout dans les pages de ce livre : *La Femme nue, essayant des poses devant l'amant fasciné* (pièce 20) ; – *La Mégère libertine* qui verse trop de flammes et qu'on ne peut, comme le Styx, embrasser neuf fois (pièce 24 *Non satiata*) ; – *La Vierge folle*, dont la jupe et la gorge aiguë aux bouts charmants versent le *Léthé* (pièce 30) ; – *La Femme trop gaie*, dont l'amant châtie la chair joyeuse, en lui ouvrant des lèvres nouvelles (pièce 39) ; – *Le beau Navire*, où la femme est décrite avec la gorge triomphante, provocante, bouclier armé de pointes roses, tandis que les jambes, sous les volants qu'elles chassent, tourmentent les désirs et les agacent (pièce 48) ; – *La Mendicante rousse*, dont les nœuds mal attachés dévoilent le sein tout nouvelet, et dont les bras, pour la déshabiller, se font prier, en chassant les doigts lutins (pièce 63) ; – *Lesbos*, où les filles aux yeux doux, de leurs corps amoureuses, caressent les fruits mûrs de leur nubilité (pièce 80) ; – *Les Femmes damnées* ou *les Tribades* (pièces 81 et 82) ; – *Les Métamorphoses*, ou la Femme Vampire, étouffant un homme en ses bras veloutés, abandonnant aux morsures son buste, sur les matelas qui se pâment d'émoi, au point que les anges impuissants se damneraient pour elle (pièce 87).

Dans ces pièces multiples où l'auteur s'évertue à forcer chaque situation comme s'il tenait la gageure de donner des sens à ceux qui ne sentent plus, messieurs, vous qui êtes juges, vous n'avez qu'à choisir. Le choix est facile, car l'offense est à peu près partout.

On me fait une seconde objection, en signalant dans le passé des livres tout aussi offensants pour la morale publique et qui n'ont pas été poursuivis. Je réponds, qu'en droit, de semblables précédents ne lient pas le ministère public, qu'en fait, il y a des questions d'opportunité qui expliquent souvent l'abstention et qui la justifient. Ainsi, on ne poursuivra pas un livre immoral qui n'aura nulle chance d'être lu ou d'être compris : le déférer à la justice, ce serait l'indiquer au public, et lui assurer peut-être un succès d'un jour qu'il n'aurait point eu sans cela.

Mais cette réserve du ministère public ne pourra être, le lendemain, retournée contre lui. Autrement, son action ne serait plus libre. Si l'immoralité des productions s'accroît, il faut qu'il puisse toujours punir le vice, sans qu'on ait à lui reprocher de n'avoir pas antérieurement poursuivi. Sans cela le résultat final serait l'impunité absolue, à quelque degré qu'on fût descendu.

Le Procès des *Fleurs du mal*

Messieurs, j'ai répondu aux objections, et je vous dis : Réagissez, par un jugement, contre ces tendances croissantes, mais certaines, contre cette fièvre malsaine qui porte à tout peindre, à tout décrire, à tout dire, comme si le délit d'offense à la morale publique était abrogé, et comme si cette morale n' existait pas.

Le paganisme avait des hontes que nous retrouvons traduites dans les ruines des villes détruites, Pompéi et Herculaneum. Mais au temple, sur la place publique, ses statues ont une nudité chaste. Ses artistes ont le culte de la beauté plastique; ils rendent les formes harmonieuses du corps humain, et ne nous le montrent pas avili ou palpitant sous l'étreinte de la débauche. Ils avaient le respect de la vie sociale.

Dans notre société imprégnée de christianisme, ayons au moins ce même respect.

J'ajoute que le livre n'est pas une feuille légère qui se perd et s'oublie comme le journal. Quand le livre apparaît, c'est pour rester; il demeure dans nos bibliothèques, à nos foyers, comme une sorte de tableau. S'il a ces peintures obscènes qui corrompent ceux qui ne savent rien encore de la vie, s'il excite les curiosités mauvaises et s'il est aussi le piment des sens blasés, il devient un danger toujours permanent, bien autrement que cette feuille quotidienne qu'on parcourt le matin, qu'on oublie le soir et qu'on collectionne rarement.

Je sais bien qu'on ne sollicitera l'acquiescement qu'en vous disant de blâmer le livre dans quelques considérants bien sentis. Vous n'aurez pas, messieurs, ces imprévoyantes condescendances. Vous n'oublierez pas que le public ne voit que le résultat final. S'il y a acquiescement, le public croit le livre absolument amnistié ; il oublie vite les *attendus*, et s'il se les rappelait, il les réputerait démentis par le dernier mot de la sentence. Le juge n'aurait mis personne en garde contre l'œuvre, et il encourrait un reproche qu'il était loin de prévoir, et qu'il ne croyait pas mériter, celui de s'être contredit. . Soyez indulgent pour Baudelaire, qui. est une nature inquiète et sans équilibre. Soyez-le pour les imprimeurs, qui se mettent à couvert derrière l'auteur. Mais donnez, en condamnant au moins certaines pièces du livre, un avertissement devenu nécessaire.

PLAIDOIRIE DE M^e GUSTAVE CHAIX-D'ANGE

Charles Baudelaire n'est pas seulement le grand artiste et le poète profond et passionné au talent duquel l'honorable organe du ministère public a tenu lui-même à rendre un hommage public.

Il est plus : il est un honnête homme, et c'est pour cela qu'il est un artiste convaincu... Son œuvre, il l'a longuement méditée... elle est le fruit de plus de huit années de travail ; il l'a portée, il l'a mûrie dans son cerveau, avec amour, comme la femme porte dans ses entrailles l'enfant de sa tendresse...

Et maintenant, vous comprendrez la désolation véritable et la douleur profonde de ce créateur sincère et convaincu qui, lui aussi, aurait pu mettre en tête de son œuvre : « *C'est icy un livre de bonne foy* », et qui la voit méconnue et traduite à votre barre comme contraire à la morale publique et à la morale religieuse.

Est-ce que, sérieusement, ses intentions peuvent être douteuses ; est-ce que vous pouvez hésiter un instant sur le but qu'il a poursuivi et sur la fin qu'il s'est proposée ? Vous l'avez entendu lui-même il n'y a qu'un moment, dans les explications si loyales qu'il vous a données et vous avez été frappés sans doute et émus de ces protestations d'un honnête homme.

Il a voulu tout peindre, vous a dit le ministère public ; il a voulu tout mettre à nu ; il a fouillé la nature humaine dans ses replis les plus intimes, avec des tons vigoureux et saisissants, il l'a exagérée dans ses côtés hideux, en les grossissant outre mesure... – Prenez garde en parlant ainsi, dirai-je à M. le Substitut ; êtes-vous sûr, vous-même, de ne pas exagérer quelque peu le style et la manière de Baudelaire, de ne pas forcer la note et de ne pas pousser au noir ? Mais enfin, soit ; c'est là sa méthode et c'est là son procédé ; où est la faute, je vous prie, au point de vue même de l'accusation, où est la faute et surtout où peut être le délit, si c'est pour le flétrir qu'il exagère le mal, s'il peint le vice avec des tons vigoureux et saisissants, parce qu'il veut vous en

Le Procès des *Fleurs du mal*

inspirer une haine plus profonde, et si le pinceau du poète vous fait de tout ce qui est odieux une peinture horrible, précisément pour vous en donner l'horreur... ?

On vous a dit et avec raison, messieurs, que le juge n'est point un critique littéraire, qu'il n'a pas à prononcer sur les modes opposés de comprendre et de rendre l'art, qu'il n'a pas à décider entre les écoles de style ; c'est pour cela que, dans les affaires de cette nature, ce n'est pas la forme qu'il faut interroger, mais le fond; et l'on risquerait fort de se tromper et de ne pas faire bonne et équitable justice si l'on se laissait entraîner par quelques expressions, exagérées et violentes, parsemées çà et là, sans aller au fond des choses, sans rechercher les intentions sincères, sans se rendre un compte bien exact de l'esprit qui anime le livre.

À cet égard vous avez, je vous l'ai dit, les déclarations et les protestations de l'homme, qu'il faut rapprocher de son honorabilité parfaite ; et puisqu'il s'agit de ses intentions, vous avez encore autre chose, c'est le livre lui-même.

Et d'abord, le poète vous prévient par son titre, qui est là, comme en vedette, pour annoncer la nature et le genre de l'œuvre ; c' est le mal qu'il va vous montrer, la flore des lieux malsains, les fruits des végétaux vénéneux, son titre vous le dit, – comme ce titre de *L'Enfer*, lorsqu'il s'agit de l'œuvre du Dante – mais il va vous montrer tout cela, pour le flétrir, pour vous en donner l'horreur, pour vous en inspirer la haine et le dégoût.

Après le titre, je lis l'épigraphe ; là est toute la pensée de l'auteur, là est tout l'esprit du livre, c' est un second titre pour ainsi dire, plus explicite que le premier et qui l'explique, le commente et le développe :

*On dit qu'il faut couler les exécrables choses
Dans le puits de l'oubli et au sépulchre encloses,
Et que par les écrits le mal résuscité
Infectera les mœurs de la postérité ;
Mais le vice n'a point pour mère la science,
Et la vertu n'est pas mère de l'ignorance.*
(Th. Agrippa d'Aubigné, *Les Tragiques*, livre II)

La pensée intime de l'auteur, vous la trouverez, encore plus nettement marquée, dès les premiers vers ; il les adresse au lecteur comme un avertissement, et voici ce qu'il lui dit :

*La sottise, l'erreur, le péché, la lésine,
Occupent nos esprits et travaillent nos corps.
Et nous alimentons nos aimables remords
Comme les mendiants nourrissent leur vermine.*

*Nos péchés sont têtus, nos repentirs sont lâches ;
Nous nous faisons payer grassement nos aveux ;
Et nous rentrons gaîment dans le chemin bourbeux,
Croyant par de vils pleurs laver toutes nos taches.*

*C'est le Diable qui tient les fils qui nous remuent !
Aux objets répugnants nous trouvons des appas.
Chaque jour vers l'Enfer nous descendons d'un pas,
Sans horreur, à travers des ténèbres qui puent.*

Transformez cela en prose, messieurs, supprimez la rime et la césure, recherchez ce qu'il y a au fond de ce langage puissant et imagé, quelles intentions s'y cachent ; et dites-moi si nous n'avons jamais entendu tomber ce même langage du haut de la chaire chrétienne, et des lèvres de

Le Procès des *Fleurs du mal*

quelque prédicateur ardent; dites-moi si nous ne trouverions pas les mêmes pensées, et quelquefois peut-être les mêmes expressions dans les homélies de quelque rude et sévère père de l'Église.

Voilà donc son programme, si je puis me servir de ce mot ; c'est la guerre déclarée aux vices et aux bassesses de l'humanité, et comme une malédiction lancée à toutes les hontes qui .

Occupent nos esprits et travaillent nos corps

Il s'indigne parce que

Nos péchés sont têtus, nos repentirs sont lâches

et c'est véritablement le langage même d'un moraliste qu'il tient, dans cette première page où il entre en communication avec le lecteur pour stigmatiser si rudement

La sottise, l'erreur, le péché, la lésine...

Voilà tout ce qu'il veut poursuivre, tout ce qu'il veut châtier dans des vers vengeurs et, certes, ce n'est pas pour de pareils sentiments que vous le condamneriez.

Serait-ce donc pour la méthode employée, pour le procédé auquel il a recours, pour ce que j'appellerai sa manière ? peindre le vice, mais le peindre sous des couleurs violentes, – je dirai, si vous le voulez, sous des couleurs exagérées, – pour mieux faire ressortir ce qu'il renferme d'odieux et de repoussant, voilà le procédé.

Certes, il est vieux comme le monde, et sans doute Baudelaire n'a pas le mérite de l'invention ; il est de tous les temps et de toutes les littératures ; tous les grands écrivains, tous les poètes, tous les prosateurs, tous les moralistes l'ont employé, tous les orateurs profanes et tous les orateurs sacrés s'en sont servis ; ce procédé, ce n'est pas autre chose que l'ilote ivre montré en spectacle à la jeunesse spartiate pour lui inspirer l'horreur de l'ivresse.

Au théâtre, que voyons-nous autre chose ? Est-ce que vous connaissez une seule pièce dans laquelle on ne vous montre pas l'homme malhonnête qu'on vous peint sous les couleurs les plus noires, dont on vous inspire la haine, le traître en un mot que la Providence ne manque pas de frapper à la fin ; il est vrai que pour mieux faire ressortir son indignité et augmenter l'aversion du spectateur, on ne manque guère de lui opposer l'honnête homme, l'homme vertueux qui triomphe ; c'est ce qu'on appelle le vice puni et la vertu récompensée: Qu'est donc ce procédé, messieurs, si ce n'est pas celui de Baudelaire ; et s'il est ainsi employé constamment et partout et par tous, c'est qu'on n'a pas encore trouvé un meilleur moyen de corriger les hommes...

Un écrivain qui s'y connaissait bien un peu, sans doute, et dont l'autorité vaut bien quelque chose, – Molière, – n'a-t-il pas écrit dans sa Préface du *Tartufe*

Les plus beaux traits d'une sérieuse morale sont moins puissants, le plus souvent, que ceux de la satire; et rien ne reprend mieux la plupart des hommes que la peinture de leurs défauts.

J'ai parlé de Molière et du *Tartufe* : Ai-je besoin de rappeler ici le sort qui attendait ce chef-d'œuvre à son apparition, la cabale des faux dévots, la lutte terrible qu'il fallut subir pour arriver à la représentation et la volonté même, la volonté la plus expresse du Grand Roi nécessaire pour que la pièce put être donnée ; « *Monsieur le premier Président ne veut pas qu'on le joue* », avait dit l'immortel auteur...

Aujourd'hui, nous ne comprenons plus ces obstacles, nous nous étonnons de cette résistance; nous savons bien

Qu'il est de faux dévots ainsi que de faux braves

Le Procès des *Fleurs du mal*

et que, sous peine de prendre la fausse monnaie à l'égal de la bonne, il faut distinguer entre l'hypocrisie et la dévotion ; nous applaudissons tous aux traits sanglants dont le caractère odieux d'un Tartufe est flagellé en d'admirables vers...

Et c'est Molière encore qui ajoute dans sa préface :

Peut-on craindre que des choses si généralement détestées fassent quelque impression dans les esprits, que je les rende dangereuses en les faisant monter sur le théâtre ; qu'elles reçoivent quelque autorité de la bouche d'un scélérat ? il n'y a nulle apparence à cela, et l'on doit approuver la comédie du Tartufe, ou condamner toutes les comédies...

Tout cela, messieurs, est-ce un lieu commun ? Est-ce de ma part quelque hors-d'œuvre inutile puisque nous sommes tous aujourd'hui de l'avis de Molière... ?

Mais alors, pourquoi poursuivez-vous Baudelaire ? C'est le même procédé qu'il emploie ; il vous montre le vice, mais il vous le montre odieux ; il vous le peint sous des couleurs repoussantes, parce qu'il le déteste et veut le rendre détestable, parce qu'il le hait et veut le rendre haïssable, parce qu'il le méprise et veut que vous le méprisiez.

Et puisque nous examinons ici la question du procédé littéraire, voulez-vous me permettre de vous citer quelques lignes de Balzac, écrites par lui dans une lettre, et d'autant plus intéressantes que cette lettre n'a pas été imprimée dans ses œuvres :

Moraliser son époque est le but que tout écrivain doit se proposer, sous peine de n'être qu'un amuseur de gens ; mais la critique a-t-elle des procédés nouveaux à indiquer aux écrivains qu'elle accuse d'immoralité ? Or, le procédé ancien a toujours consisté à montrer la plaie. Lovelace est la plaie dans l'œuvre colossale de Richardson. Voyez Dante : le Paradis est, comme poésie, comme art, comme suavité, comme exécution bien supérieur à L'Enfer. Le Paradis ne se lit guère, c'est L'Enfer qui a saisi les imaginations à toutes les époques. Quelle leçon ! N'est-ce pas terrible ?... Que répondra le critique ? Enfin le doux et saint Fénelon n'a-t-il pas été contraint d'inventer les épisodes dangereux de Télémaque ? Ôtez-les ; Fénelon devient Berquin, plus le style ; qui relit Berquin ? Il faut la candeur de nos douze ans pour le supporter.

Les grandes œuvres subsistent par leurs côtés passionnés. Or, la passion, c'est l'excès, c'est le mal. L'écrivain a noblement rempli sa tâche, lorsqu'en prenant cet élément essentiel à toute œuvre littéraire, il l'accompagne d'une grande leçon. À mon sens une œuvre profondément immorale est celle où l'on attaquerait les bases de la Société par parti pris, où l'on justifierait le mal, où l'on saperait la propriété, la religion, la justice...

Supposez un homme de génie accomplissant le tour de force impossible d'un drame rempli d'honnêtes gens. Cette pièce n'aurait pas deux représentations...

Tout cela est vrai, messieurs : non, l'affirmation du mal n'est pas la criminelle approbation ; les poètes satiriques, les dramaturges, les historiens n'ont jamais été accusés de tresser des couronnes pour les forfaits qu'ils racontent, qu'ils produisent sur la scène ; Baudelaire, qui les a cueillies et recueillies, n'a pas dit que ces *Fleurs du mal* étaient belles, qu'elles sentaient bon, qu'il fallait en orner son front, en emplir ses mains, et que c'était là la sagesse ; au contraire, en les nommant, il les a flétries. Il n'a rien dit en faveur des vices qu'il a moulés si énergiquement dans ses vers ; on ne l'accusera pas de les avoir rendus aimables ; ils y sont hideux, nus, tremblants, à moitié dévorés par eux-mêmes, comme on les conçoit dans l'Enfer ; et, pour m'appuyer ici sur l'autorité d'un critique éminent qui est un de nos grands écrivains, j'ajouterai avec M. Barbey d'Aurevilly :

Le poète, terrible et terrifié, a voulu nous faire respirer l'abomination de cette épouvantable corbeille qu'il porte sur sa tête hérissée d'horreur. C'est là réellement un grand spectacle ! Depuis le coupable cousu dans un sac, qui déferlait sous les ponts humides et noirs du moyen âge, en criant qu'il fallait laisser passer une justice, on n'a rien vu de plus tragique que la tristesse de cette

Le Procès des *Fleurs du mal*

*poésie coupable qui porte le faix de ses vies sur son front livide. Laissons-la donc passer aussi !
On peut la prendre pour une justice, – la justice de Dieu !*

Et sur les intentions du poète, et sur le procédé littéraire, voilà ce que j'avais à dire.

Il me reste à rechercher maintenant s'il a dépassé les limites permises, et si, dans cette œuvre impétueuse et puissante, la morale religieuse et la morale publique sont outragées, comme le prétend le ministère public ; outragées, vous entendez, Messieurs, et vous savez toute la portée de ce mot ; la loi, comme on l'a dit, n'est pas une loi d'intolérance ; elle n'a pas eu pour objet d'armer contre tous les auteurs tous les mécontentements possible d'un rigoureux casuiste, toutes les susceptibilités d'un esprit trop facile à effaroucher ; on n'a pas voulu frapper par des dispositions pénales tout ce qui pourrait faire murmurer une prude ou colorer les joues d'une Agnès.

*Et d'abord j'en préviens les mères de famille
Ce que j'écris n'est pas pour les petites filles
Dont on coupe le pain en tartines*

a dit l'auteur d'*Albertus*.

Le mot *outrage* a été substitué dans la loi au mot *atteinte* que portait le projet; on a compris que le mot *atteinte* avait un sens trop étendu ; il ne suffit donc pas, pour justifier la poursuite, que vous rencontriez dans une œuvre incriminée des passages que réprouve la rigueur d'une sévérité ombrageuse et d'une pruderie trop facilement inquiétée ; ce qu'il faut, pour condamner, c'est le cynisme grossier, c'est une dualité calculée et volontairement dangereuse ; en un mot, et pour rentrer dans la définition légale, il faudra que la licence ait été violemment exagérée et qu'elle ait pris le caractère d'un *outrage*.

Un autre point qu'il importe de ne pas oublier et sur lequel j'appelle votre attention, c'est que l'œuvre de Baudelaire n'est pas une réunion de pièces isolées, indépendantes les unes des autres, sans lien et sans suite et sans ordre entre elles ; à cet égard, permettez-moi de recourir encore à l'autorité littéraire de M. Barbey d'Aurevilly.

Nous ne pouvons, dit-il, nous ne voulons rien citer du recueil de poésies en question, et voici pourquoi : une pièce n'aurait que sa valeur individuelle, et, il ne faut pas s'y méprendre, dans le livre de M. Baudelaire, chaque poésie a, de plus que la réussite des détails ou de la fortune de la pensée, une valeur très importante d'ensemble et de situation, qu'il ne faut pas lui faire perdre, en la détachant... Les Fleurs du mal ne sont pas à la suite les unes des autres comme tant de morceaux lyriques dispersés par l'inspiration, et ramassés dans un recueil sans autre raison que de les réunir. Elles sont moins des poésies qu'une œuvre poétique de la plus forte unité. Au point de vue de l'art et de la sensation esthétique, elles perdraient beaucoup à n'être pas lues dans l'ordre où le poète, qui sait bien ce qu'il fait, les a rangées. Mais elles perdraient bien davantage au point de vue de l'effet moral que nous avons signalé au commencement de cet article.

Eh bien, qu'a fait le ministère public ? de cet ensemble dans lequel tout se tient, il a détaché quelques morceaux, puis, dans chacun de ces morceaux, il a pris quelques lignes, quelques phrases, ou même quelques lambeaux de phrases, il les a rapprochés, réunis, groupés dans une habile et dangereuse énumération ; de façon que vous n'apercevez que ce qui est mauvais, et cela avec une continuité qui vous frappe, qui vous saisit, qui vous révolte ; vous n'avez que le poison sans le remède, vous n'avez que des extraits âcres, violents, concentrés, isolés de tout ce qui devait les atténuer et les adoucir... Est-ce juste, messieurs ? est-ce là un procédé acceptable, ou tout au moins qui soit de nature à vous donner le point de vue véritable et exact auquel l'œuvre de l'écrivain doit être considérée.

Le Procès des *Fleurs du mal*

Ainsi, alors qu'il s'agit de l'outrage à la morale religieuse, on vous signale trois pièces : le *Reniement de saint Pierre* ; – *Abel et Caïn* ; – *Le Vin de l'assassin*. – Et après qu'on a relevé dans chacune de ces pièces les passages les plus saillants, on se croit autorisé à dire devant vous qu'il n'est pas permis de prendre parti pour le reniement de saint Pierre contre Jésus, pour Caïn contre Abel, pour Satan contre les Saints ; et l'on serait tenté de croire, sur la parole du ministère public, que les sentiments du poète et l'esprit qui l'anime se traduisent par ces mots qu'on vous a cités.

*Je m'en moque comme de Dieu,
Du diable ou de la Sainte Table*

Mais ouvrez le livre ; vous verrez que ces trois pièces poursuivies, aussi bien que celles qui suivent, se trouvent placées sous une rubrique spéciale : *Révolte*. Vous verrez que le poète a pris soin de déclarer lui-même que les sentiments qu'il exprime ne sont pas les siens, et que les plaintes, les malédictions, les blasphèmes même que contiennent ses vers, il les répudie et les condamne ; on ne doit les considérer, dit-il dans les quelques lignes d'avertissement qui précèdent ces pièces, *que comme un pastiche des raisonnements de l'ignorance et de la fureur ; fidèle à son douloureux programme, l'auteur des Fleurs du mal a dû, en parfait comédien, façonner son esprit à tous les sophismes et à toutes les corruptions...*

Non, ce ne sont pas là les sentiments de Baudelaire ; et certes, je ne puis mieux le prouver qu'en vous lisant l'hymne extraordinaire dans lequel, parlant cette fois son propre langage, ouvrant son âme à ses propres pensées, il s'abandonne en un cantique d'amour et de bénédiction :

*Vers le ciel où son œil voit un trône splendide
Le poète serein lève ses bras pieux,
Et les vastes éclairs de son esprit lucide
Lui dérobent l'aspect des peuples furieux.*

*Soyez béni, mon Dieu, qui donnez la souffrance
Comme un divin remède à nos impuretés,
Et comme la meilleure et la plus pure essence
Qui prépare les forts aux saintes voluptés !*

*Je sais que vous gardez une place au Poète
Dans les rangs bienheureux des Saintes Légions,
Et que vous l'invitez à l'éternelle fête
Des Trônes, des Vertus, des Dominations.*

*Je sais que la douleur est la noblesse unique
Où ne mordront jamais la terre et les enfers,
Et qu'il faut pour tresser ma couronne mystique
Imposer tous les temps et tous les univers.*

*Mais les bijoux perdus de l'antique Palmyre
Les métaux inconnus, les perles de la mer,
Montés par votre main, ne pourraient pas suffire
À ce beau diadème éblouissant et clair.*

*Car il ne sera fait que de pure lumière
Puisée au foyer saint des rayons primitifs,
Et dont les yeux mortels, dans leur splendeur entière
Ne sont que des miroirs obscurcis et plaintifs !*

Le Procès des *Fleurs du mal*

Comprenez-vous maintenant, messieurs, le danger de juger une œuvre entière, une œuvre d'ensemble, sur quelques pièces isolées, sur quelques vers détachés, sur quelques expressions prises çà et là et habilement rapprochées ; quel est le poète et quelle est l'œuvre qui pourraient résister à un examen fait de cette sorte ? pour moi, je n'en connais pas, et vous me permettez d'en prendre un exemple illustre : je ne pense pas que les *Harmonies poétiques* aient jamais été suspectes ; je ne pense pas qu'on les ait jamais accusées de contenir un outrage à la morale religieuse... Et cependant, écoutez :

*Lorsque du Créateur la parole féconde
Dans une heure fatale eut enfanté le monde
Des germes du chaos,
De son œuvre imparfaite il détourna sa face,
Et, d'un pied, dédaigneux le lançant dans l'espace,
Rentra dans son repos.*

*Va, dit-il, je te livre à ta propre misère ;
Trop indigne à mes yeux d'amour ou de colère,
Tu n'es rien devant moi :
Roule au gré du hasard dans les déserts du vide,
Qu'a jamais loin de moi le destin soit ton guide,
Et le malheur ton roi.*

*Il dit ; comme un vautour qui plonge sur sa proie
Le malheur, à ces mots, pousse, en signe de joie,
Un long gémissement ;
Et, pressant l'univers dans sa serre cruelle,
Embrasse pour jamais de sa rage éternelle
L'éternel aliment.*

*Le mal dès lors régna dans son immense empire ;
Dès lors tout ce qui pense et tout ce qui respire
Commença de souffrir ;
Et la terre, et le ciel, et l'âme, et la matière,
Tout gémit, et la voix de la nature entière
Ne fut qu'un long soupir.*

*Levez donc vos regards vers les célestes plaines,
Cherchez Dieu dans son œuvre ; invoquez dans vos peines
Ce grand consolateur,
Malheureux ! sa bonté de son œuvre est absente,
Vous cherchez votre appui ? l'univers vous présente
Votre persécuteur.*

[...]

*Créateur tout-puissant, principe de tout être !
Toi pour qui le possible existe avant de naître !
Roi de l'immensité,
Tu pouvais cependant, au gré de ton envie,
Puiser pour tes enfants le bonheur et la vie
Dans ton éternité !*

Sans t'épuiser jamais, sur toute la nature

Le Procès des *Fleurs du mal*

*Tu pouvais à longs flots répandre sans mesure
Un bonheur absolu.
L'espace, le pouvoir, le temps, rien ne te coûte :
Ah ! ma raison frémit; tu le pouvais sans doute,
Tu ne l'as pas voulu.*

[...]

*Montez donc vers le ciel, montez, encens qu'il aime.
Soupirs, gémissements, larmes, sanglots, blasphème,
Plaisirs, concerts divins !
Cris du sang, voix des morts, plaintes inextinguibles,
Montez, allez frapper les voûtes insensibles
Du palais des destins !*

*Terre, élève ta voix : cieux, répondez ; abîmes,
Noir séjour où la mort entasse ses victimes,
Ne formez qu'un soupir !
Qu'une plainte éternelle accuse la nature,
Et que la douleur donne à toute créature
Une voix pour gémir !*

[...]

*Hé quoi ! tant de tourments, de forfaits, de supplices,
N'ont-ils pas fait fûmer d'assez de sacrifices
Tes lugubres autels ?
Ce soleil, vieux témoin des malheurs de la terre,
Ne fera-t-il pas naître un seul jour qui n'éclaire
L'angoisse des mortels.*

*Héritiers des douleurs, victimes de la vie,
Non, non, n'espérez pas que sa rage assouvie
Endorme le malheur :
Jusqu'à ce que la mort, ouvrant son aile immense
Engloutisse à jamais dans l'éternel silence
L'éternelle douleur !*

Que cela est beau, Messieurs, et quels admirables vers ! Je ne crois pas que la poésie puisse s'élever plus haut et planer avec plus de puissance en un vol plus majestueux ; mais demandez donc à la morale religieuse ce qu'elle pense de ce cri de révolte ? Ce n'est pas *Désespoir* qu'il fallait nommer cette pièce ; c'est *Imprécation*, c'est *Blasphème*, c'est *Malédiction*... qui donc a jamais pensé cependant à juger du poète et de ses sentiments religieux sur les vers que je viens de lire ; qui donc a songé à l'accuser, qui donc aurait osé poursuivre Lamartine pour outrage à la morale religieuse... ?

Messieurs, je n'insisterai pas davantage sur ce point; aussi bien le ministère public lui-même, sans abandonner l'accusation en ce qui touche la morale religieuse, ne paraît pas la réclamer avec insistance ; mais il n'en est pas de même quand il s'agit de la morale publique ; il lui faut une condamnation, il veut bien qu'on la prononce légère, il vous convie à l'indulgence, mais il tient absolument à ce que nous soyons condamnés, parce qu'il faut, dit-il, un avertissement.

Eh bien, je vous demande s'il est juste, parce qu'un avertissement paraît nécessaire au ministère public, que cet avertissement tombe sur la tête de Baudelaire ? vous êtes seul juge,

Le Procès des *Fleurs du mal*

dites-vous, de l'opportunité de la poursuite : il y aurait bien des choses à répondre à une pareille théorie, et l'opportunité en matière de poursuites correctionnelles me paraît tout au moins une thèse peu juridique ; mais en tous cas, et si vous êtes vous, ministère public, juge de l'opportunité, encore une fois, pourquoi choisissez-vous Baudelaire ; pourquoi sont-ce les *Fleurs du mal* que vous voulez frapper, alors qu'assurément et le poète et ses filles n'ont mérité

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

Certes, je ne demande de poursuites contre personne, et l'on ne peut supposer que ce soit là ma pensée ; l'interpréter ainsi ce serait la dénaturer ; ce que je veux dire c'est qu'il ne peut y avoir deux poids et deux mesures, la morale publique est une, et quand elle n'est pas outragée par tant d'œuvres qui remplissent nos bibliothèques, qui s'impriment et se réimpriment sans cesse et sous vos yeux, par tant d'autres qui naissent chaque jour, soit en vers, soit en prose, comment la morale publique serait-elle outragée par les quelques morceaux que le ministère public vous demande de condamner dans l'œuvre de Baudelaire ?

Ces pièces, vous les connaissez, et je ne puis les relire ici ; laissez-moi dire en passant que, dans le nombre, il y en a d'admirables, entre autres, *Lesbos* et *Les Femmes damnées* qu'au point de vue poétique il est impossible de ne pas louer sans réserve

*Mère des jeux latins et des voluptés grecques
Lesbos, où les baisers languissants et joyeux
Chauds comme les soleils, frais comme les pastèques,
Font l'ornement des nuits et des jours glorieux,
– Mère des jeux latins et des voluptés grecques...*

Quant aux *Femmes damnées*... que M. le substitut a appelées les deux tribades !!! ce qui est vif comme langage... et certes nous n'aurions jamais osé nous permettre de pareils mots devant le tribunal, quant aux *Femmes damnées*, car je demande la permission de préférer l'expression de mon client à celle du ministère public –, écoutez ces strophes :

*À la pâle clarté des lampes languissantes
Sur de profonds coussins tout imprégnés d'odeur,
Hippolyte rêvait aux caresses puissantes
Qui levaient le rideau de sa jeune candeur.*

*Elle cherchait d'un œil troublé par la tempête,
De sa naïveté le ciel déjà lointain
Ainsi qu'un voyageur qui détourne la tête
Vers les horizons bleus dépassés le matin.*

*De ses yeux amortis les paresseuses larmes,
L'air brisé, la stupeur, la morne volupté,
Les bras vaincus, jetés contre de vaines armes,
Tout servait, tout paraît sa fragile beauté.*

Puis fidèle au rôle qu'il s'est tracé, le poète, après avoir montré le vice, le flagelle en des vers vengeurs, et quels vers ! Écoutez, messieurs :

*Descendez, descendez, lamentables victimes,
Descendez le chemin de l'enfer éternel,
Plongez au plus profond du gouffre où tous les crimes,
Flagellés par un vent qui ne vient pas du ciel,*

Le Procès des *Fleurs du mal*

*Bouillonnent pêle-mêle avec un bruit d'orage ;
Ombres folles, courez au but de vos désirs ;
Jamais vous ne pourrez assouvir votre rage,
Et votre châtement naîtra de vos plaisirs.*

[...]

*Loin des peuples vivants, errantes, condamnées,
À travers les déserts courez comme les loups ;
Faites votre destin, filles désordonnées
Et fuyez l'infini que vous portez en vous !*

Je n'ai pas résisté au désir de vous citer ces beaux vers, mais vous, messieurs, dans la chambre du conseil, vous relirez toutes les pièces poursuivies et vous vous demanderez si c'est bien là ce qui constitue le délit d'outrage à la morale publique ; vous vous le demanderez, en comparant l'œuvre de Baudelaire et les quelques vers que peuvent contenir quelques pièces, en les comparant, dis-je, à ce que vous lisez tous les jours dans notre littérature moderne, et je parle ici des auteurs les plus illustres, les plus aimés, les plus populaires, à ceux que personne n'a jamais pensé à incriminer au point de vue de l'outrage à la morale publique ; et pourtant jamais Baudelaire n'est allé si loin qu'eux...

Vous trouverez dans mon dossier toute une série, et je vous assure qu'elle est nombreuse, de pièces détachées que j'ai recueillies dans notre littérature moderne, cela fait une assez jolie collection ; Vous me permettrez bien de vous en lire ici quelques pièces ; Voici par exemple les œuvres de ce poète charmant qui s'appelle Alfred de Musset. Est-ce qu'il n'a pas commis la ballade à la lune ?

*Peut-être quand déchante
Quelque pauvre mari,
Méchant,
De loin tu lui souris.*

*Dans sa douleur amère,
Quand au gendre béni
La mère
Livre la clef du nid.*

*Le pied dans sa pantoufle
Voilà l'époux tout prêt
Qui souffle
Le bougeoir indiscret.*

*Au pudique hyménée
La Vierge qui se croit
Menée
Grelotte en son nid froid.*

*Mais Monsieur tout en flamme.
Commence à rudoyer
Madame
Qui commence à crier.*

*Ouf ! dit-il, je travaille,
Ma bonne, et ne fais rien
Qui vaille ;
Tu ne te tiens pas bien...*

Je vous le demande, messieurs, il y a-t-il, dans tous les vers de Baudelaire, quelque chose qui approche de ces simples mots, et de cette image :

Tu ne te tiens pas bien !...

Vous nous reprochez la pièce qui s'appelle *Les Bijoux*, pourquoi, je vous prie ? Est-ce donc parce que

Le Procès des *Fleurs du mal*

*La très chère était nue, el, connaissant mon cœur,
Elle n'avait gardé que ses bijoux sonores ?.....*

Sur cette nudité qui vous choque et que vous voulez élever à la hauteur d'un outrage à la morale publique... – comme si l'on pouvait supprimer le nu dans l'art et l'interdire à la poésie plus qu'à la peinture ou à la statuaire – c'est encore avec Musset que je vais vous répondre :

*Le sofa sur lequel Hassan était couché
Était dans son espèce une admirable chose.
Il était de peau d'ours, – mais d'un ours bien léché,
Moelleux comme une chatte, et frais comme une rose ;
Hassan avait d'ailleurs une très noble pose,
Il était nu comme Ève à son premier péché.*

*Quoi ! tout nu ! dira-t-on, – n'avait-il pas de honte ?
Nu ! dès le second mot ! – Que sera-ce à la fin ?
Monsieur, excusez-moi ; – je commence ce conte
Juste quand mon héros vient de sortir du bain.
Je demande pour lui l'indulgence, et j'y compte.
Hassan était donc nu ; – mais nu comme la main,*

*Nu comme un plat d'argent, nu comme un mur d'église.
Nu comme le discours d'un académicien,
Ma lectrice rougit, el je la scandalise.
Mais comment se fait-il, madame, que l'on dise
Que vous ayez la jambe et la poitrine bien ?
Comment le dirait-on, si l'on n'en savait rien ?*

*Madame allèguera qu'elle monte en berline,
Qu'elle a passé les ponts lorsqu'il faisait du vent ;
Que, lorsqu'on voit le pied, la jambe se devine ;
El tout le monde sait qu'elle a le pied charmant.
Mais moi, qui ne suis pas du monde, j'imagine
Qu'elle aura trop aimé quelqu'indiscret amant.*

*El quel crime est-ce donc de se mettre à son aise,
Quand on est tendrement aimée, – et qu'il fait chaud ?
On est si bien tout nu, dans une large chaise !
Croyez-m'en, belle dame, et, ne vous en déplaise,
Si vous m'apparteniez, vous y seriez bientôt.
Vous en crierez sans doute un peu, – mais pas bien haut !*

*Tout est nu sur la terre, hormis l'hypocrisie ;
Tout est nu dans les cieux, tout est nu dans la vie,
Les tombeaux, les enfants et les divinités.
Tous les cœurs vraiment beaux laissent voir leurs beautés.
Ainsi donc le héros de cette comédie,
Restera, nu, madame, – et vous y consentez.*

Que de beaux vers de Musset je pourrais vous citer surtout dans *Rolla*, ou dans *Portia*... et qu'il faudrait supprimer, si c'était là de l'outrage à la morale publique...

Le Procès des *Fleurs du mal*

Mais que dire aussi du poète populaire, de Béranger, dont Perrotin a publié il y a peu de temps une nouvelle et si magnifique édition ? faudra-t-il aussi expurger Béranger, faudra-t-il retrancher tant de pièces charmantes ? faudra-t-il supprimer et les *Deux Sœurs de charité*, et la *Cantharide*, et *Jeannette*, et la *Grand'mère*, et le *Chapeau de la Mariée* ? Non, n'est-il pas vrai ? et personne ne le voudrait. Et pourtant, la *Grand'mère*, vous savez bien ce qu'elle dit le soir de sa fête, de vin pur ayant bu deux doigts :

*Combien je regrette
Mon bras si dodu,
Ma jambe bien faite
Et le temps perdu.*

*Quoi, maman, vous n'étiez pas sage !
– Non vraiment ; et de mes appas
Seule, à quinze ans, j'appris l'usage,
Car, la nuit, je ne dormais pas. .*

*Maman, vous aviez le cœur tendre ?
– Oui, si tendre qu'à dix-sept ans
– Lindor ne se fit pas attendre
Et qu'il n'attendit pas longtemps.*

*Maman, Lindor savait-il donc plaire ?
– Oui, seul il me plut quatre mois ;
Mais bientôt j'estimai Valère
Et fis deux heureux à la fois.*

*Quoi ! maman, deux amants ensemble ?
– Oui, mais chacun d'eux me trompa ;
Plus fine alors qu'il ne vous semble
J'épousai votre grand-papa.*

*Maman, que lui dit la famille ?
– Rien, mais un mari plus sensé
Eût pu connaître à la coquille
Que l'œuf était déjà cassé.*

[...]

*Bien tard, maman, vous fûtes veuve ?
– Oui, mais grâce à ma gaieté,
Si l'église n'était pas neuve
Le saint n'en fut pas moins fêté.*

*Comme vous, maman, faut-il faire ?
– Et mes petits-enfants, pourquoi,
Quand j'ai fait comme ma grand-mère,
Ne feriez-vous pas comme moi ?*

Si c'est là ce que la grand-mère appelle du temps perdu, je me demande ce que serait du temps bien employé : elle ne parle pas de remords... soit ; mais il me semble qu'il ne devrait pas être question de regrets...

Le Procès des *Fleurs du mal*

Et cette autre amoureuse de Béranger, Jeannette, elle me paraît n'avoir jamais pensé, celle-là, ni à des remords ni à des regrets...

*Fi des coquettes maniérées,
Fi des bégueules du grand ton ;
Je préfère à ces mijaurées
Ma Jeannette, ma Jeanneton.*

*Jeune, gentille et bien faite,
Elle est fraîche et rondelette,
Son œil noir est pétillant.
Prudes, vous dites sans cesse
Qu'elle a le sein trop saillant :
C'est pour ma main qui le presse
Un défaut bien attrayant.*

*La nuit, tout me favorise.
Point de voile qui me nuise,
Point d'inutiles soupirs ;
Des deux mains et de la bouche
Elle attise les désirs,
Et rompit vingt fois sa couche
Dans l'ardeur de nos plaisirs...*

Voilà ce qu'a écrit Béranger, et bien d'autres choses encore, n'est-il pas vrai ? Voilà ce qui se réimprime sans cesse, et vous n'avez jamais songé à poursuivre, et vous ne pourriez le faire sans courir à un échec certain.

Et Gautier, cet admirable ciseleur de style et ce peintre merveilleux !... Laissez-moi vous en parler ; laissez-moi vous parler de ce chef-d'œuvre de style qui s'appelle *Mademoiselle de Maupin*⁴ : c'est peut-être le roman le plus osé, si cela peut s'appeler un roman, qui ait été publié depuis longtemps... à quelle page l'ouvrirai-je ? je n'ai que l'embarras du choix...

(La scène représente le lit de Rosette ; un rayon de soleil plonge à travers les rideaux : il est dix heures... la chemise de Rosette a un tour de gorge de malines toutes déchirée ; la nuit a été orageuse ; ses cheveux s'échappent confusément de son petit bonnet ; elle est aussi jolie que peut l'être une femme que l'on n'aime point et avec qui l'on est couché).

Une querelle s'engage entre les deux amants, et voici comment le dialogue se termine :

- Rosette. *Laissez-moi !*
- Moi. *Pardieu non !*
- Rosette (se débattant). *Oh ! vous me lâcherez !*
- Moi. *J'ose, madame, vous assurer le contraire.*
- Rosette (voyant qu'elle n'est pas la plus forte). *Eh bien, je reste, vous me serrez le bras d'une force !... Que voulez-vous de moi ?*
- Moi. *Je pense que vous le savez. – Je ne me permettrais pas de dire ce que je me permets de faire ; je respecte trop la décence.*
- Rosette (déjà dans l'impossibilité de se défendre). *À condition que tu m'aimeras beaucoup... je me rends.*
- Moi. *Il est un peu tard pour capituler, lorsque l'ennemi est déjà dans la place.*
- Rosette (me jetant les bras autour du cou, à moitié pâmée). *Sans condition... je m'en remets à ta générosité...*

Je passe à la conclusion du roman : Madeleine de Maupin a épuisé, comme elle le dit, *toutes ses cruautés* ; elle vient elle-même trouver d'Albert et se remettre entre ses mains :

⁴ Nous corrigeons. La *Revue des procès contemporains* laisse imprimer *Madeleine de Maupin*.

Le Procès des Fleurs du mal

C'était bien Rosalinde, si belle et si radieuse qu'elle éclairait toute la chambre, avec ses cordons de perles dans les cheveux, sa robe prismatique, ses grands sabots de dentelles, ses souliers à talons rouges, son bel éventail de plumes de paon, telle enfin qu'elle était le jour de la représentation. Seulement, différence importante et décisive, elle n'avait ni gorgerette, ni guimpe, ni fraise, ni quoi que ce soit qui dérobât aux yeux des deux charmants frères ennemis, – qui, hélas ! ne tendent trop souvent qu'à se réconcilier.

Une gorge entièrement nue, blanche, transparente comme un marbre antique, de la coupe la plus pure et la plus exquise, saillait hardiment hors d'un corsage très échancré et semblait porter des défis aux baisers...

Pourquoi, ma chère souveraine, avez-vous l'air chaste et sérieuse d'une Diane antique, là où il faudrait plutôt les lèvres souriantes de Vénus sortant de la mer ?

– Voyez-vous, d'Albert, c'est que je ressemble plus à Diane chasseresse qu'à toute autre chose. – J'ai pris fort jeune cet habit d'homme... En un mot, quoique ce soit une chose incroyable et ridicule, je suis vierge – vierge comme la neige de l'Himalaya, comme la lune avant qu'elle n'eût couché avec Endymion, comme Marie avant d'avoir fait connaissance avec le pigeon divin ; et je suis grave ainsi que toute personne qui va faire une chose sur laquelle on ne peut revenir. – C'est une métamorphose, une transformation que je vais subir...

D'Albert, singulièrement ému, lui prit les mains et en baisa tous les doigts, les uns après les autres, puis rompit fort délicatement le lacet de la robe, en sorte que le corsage s'ouvrit et que les deux blancs trésors apparurent dans toute leur splendeur. Sur cette gorge étincelante et claire comme l'argent s'épanouissaient les deux belles roses du paradis. Il en serra légèrement les pointes vermeilles dans sa bouche et en parcourut ainsi tout le contour ; Rosalinde se laissait faire avec une complaisance inépuisable... L'étreignant dans ses bras, il couvrait de baisers ses épaules et sa poitrine nues. Les cheveux de l'infante à demi pâmée se dénouèrent, et sa robe tomba sur ses pieds comme par enchantement. Elle demeura tout debout comme une blanche apparition avec une simple chemise de la toile la plus transparente... La chemise douée d'un heureux esprit d'imitation ne resta pas en arrière de la robe ; elle glissa d'abord des épaules sans qu'on songeât à la retenir ; puis, profitant d'un moment où les bras étaient perpendiculaires, elle en sortit avec beaucoup d'adresse et roula jusqu'aux hanches dont le contour ondoyant l'arrêta à demi. – Rosalinde s'aperçut alors de la perfidie de son dernier vêtement, et leva un peu le genou pour l'empêcher de tomber tout à fait. – Ainsi posée, elle ressemblait parfaitement à ces statues de marbre des déesses, dont la draperie intelligente, fâchée de recouvrir tant de charmes, enveloppe à regret les belles cuisses, et, par une heureuse trahison, s'arrête précisément au-dessous de l'endroit qu'elle est destinée à cacher. – Mais, comme la chemise n'était pas de marbre et que ses plis ne la soutenaient pas, elle continua sa triomphale descente, et se coucha en rond autour des pieds de sa maîtresse, comme un grand lévrier blanc...

*Vous m'en voudriez peut-être de continuer, messieurs... bien que la justice puisse et doive tout entendre et que sa dignité n'en puisse être atteinte, j'avoue que je trouverais téméraire de lire dans cette enceinte la scène qui suit... D'Albert aurait voulu que cette nuit durât quarante-huit heures, comme celle où fut conçu Hercule ; et cependant il est vaincu par la fatigue, et le sommeil lui touche les yeux du bout de l'aile au moment où l'aube commence, dit le poète, à jeter ses rayons blanchâtres à travers les rideaux... cependant que fait la Rosalinde ; elle ne dort pas : *lassata*, peut-être... *satiata*, sa curiosité ne l'est pas ; elle se lève sans bruit, se rajuste à la hâte, se retire doucement et : « *au lieu de retourner dans sa chambre...* » – Si je vous disais qu'il était bien temps, quelqu'un me répondrait peut-être comme dans la pièce : « *non, il n'était plus temps...* »*

Donc :

Au lieu de retourner dans sa chambre, elle entra chez Rosette – ce qu'elle y dit, ce qu'elle y fit, je n'ai jamais pu le savoir : seulement une femme de chambre de Rosette m'apprit cette circonstance singulière : bien que sa maîtresse n'eût pas couché cette nuit-là avec son amant, le lit était rompu et défait, et portait l'empreinte de deux corps. – De plus elle me montra deux perles exactement

Le Procès des *Fleurs du mal*

semblables à celles de la Rosalinde. Elle les avait trouvées dans le lit en le faisant ; je laisse cette remarque à la sagacité du lecteur...

Quoi ! et après tout ce que je viens de vous lire, vous condamneriez Baudelaire ? Vous le condamneriez après tant d'autres citations que je pourrais faire et dont vous trouverez dans mon dossier une collection bien incomplète encore, mais fidèlement transcrite ? Vous y trouverez du Rabelais, du Brantôme qui « *a cogueu tant d'honnestes dames...* » ; mais j'aurais pu puiser partout ! La Fontaine et ses contes, Molière, Voltaire et ses contes en prose, et Rousseau dont les confessions renferment des passages immondes, et Beaumarchais, « *auquel de toutes les choses sérieuses le mariage a toujours paru la plus bouffonne.* » Mais si j'osais, si la prosopopée pouvait trouver ici sa place, j'évoquerais et j'invoquerais Montesquieu : « *Oh ! Montesquieu que dirait ta grande âme, si pour ton malheur rappelé à la vie, tu voyais poursuivre pour outrage à la morale publique Baudelaire et Les Fleurs du Mal, toi qui as écrit Le Temple de Gnide et les Lettres persanes...* » Que dirait Lamartine qui a fait La Chute d'un ange, et Balzac avec sa Fille aux yeux d'or, et Georges Sand avec Lélia... ?

Je m'arrête, Messieurs, et je ne veux pas abuser plus longtemps de vos moments.

Je vous ai dit ce qu'était Baudelaire, et quelles avaient été ses intentions ; je vous ai montré sa méthode, et son procédé littéraire, je viens de vous faire voir longuement qu'il n'y a rien dans son œuvre qui soit aussi osé dans le fond et dans la forme, dans l'expression et dans la pensée, que tout ce que notre littérature imprime et réimprime tous les jours ; j'ai confiance que vous ne voudrez pas frapper ce galant homme et ce grand artiste et que vous le renverrez purement et simplement des fins de la poursuite.

Le Tribunal rendait son jugement en ces termes :

En ce qui touche le délit d'offense à la morale religieuse, attendu que la prévention n'est pas établie, renvoie les prévenus des fins des poursuites ;

En ce qui touche la prévention d'offense à la morale publique et aux bonnes mœurs

Attendu que l'erreur du poète dans le but qu'il voulait atteindre et dans la route qu'il a suivie, quelque effort de style qu'il ait pu faire, quel que soit le blâme qui précède ou qui suit ses peintures, ne saurait détruire l'effet funeste des tableaux qu'il présente au lecteur, et qui, dans les pièces incriminées, conduisent nécessairement à l'excitation des sens par un réalisme grossier et offensant pour la pudeur ;

Attendu que Baudelaire, Poulet-Malassis et De Broise ont commis le délit d'outrage à la morale publique et aux bonnes mœurs ;

Savoir : Baudelaire en publiant, Poulet-Malassis et De Broise, en publiant, vendant et mettant en vente à Paris et à Alençon l'ouvrage intitulé : *Les Fleurs du Mal*, lequel contient des passages ou expressions obscènes ou immorales.

Que lesdits passages sont contenus dans les pièces portant les numéros 20, 30, 39, 80, 81 et 87 du recueil ;

Vu l'article 8 de la loi du 17 mai 1819, l'article 26 de la loi du 26 mai 1819 ;

Vu également l'article 463 du Code pénal ;

Condamne Baudelaire à 300 francs d'amende; Poulet-Malassis et De Broise chacun à 100 francs d'amende ;

Ordonne la suppression des pièces portant les numéros 20, 30, 39, 80, 81 et 87 du recueil⁵ ;

Condamne les prévenus solidairement aux frais.

⁵ XX, « Les Bijoux » : « *La très chère était nue [...]* » ; « Le Léthé » : « *Viens sur mon cœur, âme cruelle et sourde* » ; XXXIX, « A Celle qui est trop gaie » : « *Ta tête, ton geste, ton air sont beaux comme un beau paysage...* » ; LXXX, « Lesbos » : « *Mère des jeux latins et des voluptés grecques...* » ; LXXXI, « Femmes damnées » : « *A la pâle clarté des lampes languissantes...* » ; LXXXVII, « Les Métamorphoses du vampire » : « *La Femme cependant de sa bouche de fraise...* »